

COMMUNE DE BENY

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 07 mars 2007 à 20 h 30**

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille sept et le **mercredi sept mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **1^{er} mars 2007**

Date d'affichage : **1^{er} mars 2007**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève CHALLAND - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Joël CORNATON – Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Jean-Claude GONOD – et Christophe HUMBERT

Absents excusés : Isabelle OVIGUE et Alexandre PROST. **Secrétaire :** NALLET Jean-François.

Pouvoir : Isabelle OVIGUE donne pouvoir à Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 07 février 2007 est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DRESSE PAR
MR DAUBORD, RECEVEUR – BUDGETS M14 et M49.**

Les comptes de gestions dressé par Mr DAUBORD, Trésorier, sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents et n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs (M14 + M49) sont votés à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote puisqu'il s'agit de sa propre gestion.

M14 (commune) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	50 582.40	0.00	0.00	66 143.95	50 582.40	66 143.95
Opérations de l'exercice	153 981.38	159 926.79	302 254.79	451 168.27	456 236.17	611 095.06
TOTAUX	204 563.78	159 926.79	302 254.79	517 312.22	506 818.57	677 239.01
Résultats de clôture	44 636.99	0.00	0.00	215 057.43	0.00	170 420.44
Restes à réaliser	100 888.61				100 888.61	0.00
TOTAUX CUMULES	305 452.39	159 926.79	302 254.79	517 312.22	607 707.18	677 239.01
RÉSULTATS DÉFINITIFS	145 525.60	0.00	0.00	215 057.43	0.00	69 531.83

M49 (assainissement)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	8 473.40	0.00	89 316.41	0.00	97 789.81
Opérations de l'exercice	7 811.51	7 255.00	9 202.26	7 363.07	17 013.77	14 618.07
TOTAUX	7 811.51	15 728.40	9 202.26	96 679.48	17 013.77	112 407.88
Résultats de clôture	0.00	7 916.89	0.00	87 477.22	0.00	95 394.11
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	7 811.51	15 728.40	9 202.26	96 679.48	17 013.77	112 407.88
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00	7 916.89	0.00	87 477.22	0.00	95 394.11

AFFECTATION DES RESULTATS

M14 (commune) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RODET Georges, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2006

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTES A REALISER 2006	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	- 50 582.40 €		5 945.41 €	100 888.61 €	- 100 888.61 €	- 145 525.60 €
				0.00		
FONCT	202 147.35 €	136 003.40 €	148 913.48 €	Recettes		215 057.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2006	215 057.43 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		145 525.60 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		69 531.83 €
Total affecté au c/ 1068		145 525.60 €

M49 (assainissement) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RODET Georges, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2006

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTES A REALISER 2006	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	8 473.40 €		- 556.51 €	0.00 €	0 €	7 916.89 €
				0.00 €		
FONCT	89 316.41 €	0 €	- 1 839.19 €	Recettes		87 477.22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2006	87 477.22 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		87 477.22 €
Total affecté au c/ 1068		0 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2007

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions communales de 2 %. (détail en annexe).

LES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu l'état de notification des taux d'imposition de 2007 des quatre taxes directes locales, et ne sait pas si la communauté de communes du canton de COLIGNY va changer ses taux. Après discussion, le conseil municipal décide d'attendre la réunion du 28 mars 2007.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. 2007 POUR DES TRAVAUX AU CIMETIERE.

Monsieur le Maire présente le dossier et les devis concernant les travaux prévus au cimetière ; (reprises et déplacements de tombes, création d'un ossuaire et de trois caveaux) ainsi que l'informatisation de sa gestion. Il précise qu'il y a lieu de délibérer pour approuver le projet et son inscription au budget 2007 et solliciter la subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la réalisation des travaux au cimetière communal cités ci-dessus et leur inscription au budget primitif 2007.

APPROUVE les devis des entreprises consultées pour ces travaux dont :

* Entreprise Jean-Pierre COMTET de Viriat pour un devis estimatif de 21 354.52 € HT pour la reprise des concessions, la création d'un ossuaire et de 3 caveaux.

* Le Cabinet MOREL SA, Géomètres-Experts de Bourg en Bresse pour un devis estimatif de 2 745.00 € HT pour la numérisation du cimetière.

INFORME du plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	24 099.52 €
Fonds propres	18 074.64 €
Subvention DGE (25 %)	6 024.88 €

SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DGE pour l'année 2007.

SOUTIEN A LA DEMARCHE CONTRE L'OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES ET JOURS FERIES

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier des syndicats CGT, CFDT, FO et CFTC,
- indique que la démarche des syndicats est de s'opposer à l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés et d'ouvrir des négociations au niveau du département.
- demande au conseil municipal de soutenir cette action.

*Entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à treize voix pour, et une voix contre :*

SOUTIENT la démarche des unions départementales syndicales contre l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés.

DEMANDE l'ouverture de négociations départementales

Mise en recouvrement de l'impôt afférent au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan.

1°) Délibération :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L. 5212.20 du Code général des Collectivités territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement de l'impôt afférent au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan, la part de la Commune s'élevant à la somme de 11 203.00 Euros pour l'année 2007.

Le Conseil ouït l'exposé du Maire et après en avoir délibéré:

DECIDE et ACCEPTE :

- l'institution d'une contribution fiscalisée s'élevant au titre de l'année 2007 à la somme de 8 294.00 Euros (provision des travaux),
- d'inscrire et de prendre en charge sur le budget primitif 2007 de la Commune au compte 6554 la partie du remboursement des emprunts soit la somme de 2 909 euros,

INDIQUE qu'il n'y aura pas de cotisation pour l'année 2007.

2°) Travaux : compte rendu de la réunion du 28 février 2007 :

Françoise BILLOUD indique que les travaux du moulin de Romanèche sont terminés mais il apparaît que les dimensions sont trop justes, il est demandé d'élargir d'un mètre l'accotement en amont de l'évacuation de crues afin de fixer des rampes de sécurité. Les devis fournis s'élèvent à 3 855 € H.T. Un garde de corps sera mis en place sur les faces sud et nord du local de sécurité du vannage.

Les travaux du moulin de CHAFFOUX vont pouvoir s'envisager, une convention de servitude est à établir avec Monsieur ROBIN, propriétaire du moulin qui veut restaurer le fonctionnement des turbines.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Etat de la dette : Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2007.

Commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public : Le Maire donne le compte rendu de la visite du 22 février 2007. Il s'avère qu'il faut établir un contrôle triennal du système de sécurité. Le Bureau Véritas doit faire parvenir un devis pour ce contrôle.

Sapeurs pompiers : Le Maire rappelle que suite à la demande des sapeurs pompiers de BENY soutenue par le centre de secours de MARBOZ, il a adressé un courrier au SDIS de BOURG EN BRESSE. En réponse, les responsables du SDIS ont indiqué qu'un nouveau plan départemental d'organisation des secours doit être réalisé au cours de l'année. Cette demande sera donc étudiée à cette occasion.

Ordinateurs de la trésorerie : Suite à une demande faite par le Sou des Ecoles pour bénéficier de la mise à disposition du matériel informatique réformé par la trésorerie, plusieurs ordinateurs ont été installés à l'école

Assemblée générale de l'amicale des pompiers : Georges RODET donne le compte rendu de la réunion : bilan des activités, sorties (18), bilan financier et projets pour cette année. Le parcours sportif aura lieu le 1/04 à COLIGNY.

Assemblée générale du syndicat intercommunal d'électricité : Ernest MARQUIS donne le compte rendu de la réunion du 27 février : projet de dissolution du syndicat car une nouvelle loi sur l'énergie en date du 07 décembre 2006 ne prévoit qu'une seule structure départementale. Sur 18 délégués présents, 7 se sont prononcés en faveur de la dissolution, 10 contre et un vote blanc. Le Préfet doit statuer sur ce projet.

Assemblée générale du RUGBY de BENY-VILLEMOTIER : Geneviève CHALLAND donne le compte rendu de la réunion du 24 février : bilan 2006, les projets pour cette année.

Assemblée générale Maison de pays en Bresse : Geneviève CHALLAND donne le compte rendu de la réunion : bilan 2006, démission du président pour raison de santé.

Compte rendu du conseil d'école du 06 mars : Christophe HUMBERT donne le compte rendu de la réunion : projets, résultat du sondage sur les horaires de la garderie, effectifs de la prochaine rentrée.

Compte rendu du SIVOS du 28 février : Gilles DONGUY donne le compte rendu de la réunion : compte administratif, budget primitif 2007, montant des cotisations (sorties pédagogiques, frais administratifs, reconstruction du collège), bilan des travaux du collège, réorganisation de la carte scolaire.

Gendarmerie communauté de Brigades : Le Maire donne le compte rendu de la réunion : diminution de la délinquance, de plus en plus de prévention pour les bals, et accentuation de la lutte contre la conduite en état d'ivresse.

Hélicoptère : Pour information, le Maire indique que la société Bourgogne Hélicoptères agissant pour le compte d'EDF a effectué une série de vols rasants en hélicoptère du 27/02 au 10/03.